

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le neuf avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Ghislaine CABESSUT, Maire.

Présents : G. CABESSUT - M. PORTES - M. F. SAURIN - G. ESTAMPE – C. BRANDALAC - D. NADALIN – N. BOITIER-PERLETTI - R. BERINGUIER – T. MARTY - L. COMBE - A. M. FERNEKES - D. HENRY – P. EDARD – G. NAVLET – D. SOULIGNAC – C. ECK – R. CLAVIE – C. ROUX – V. FERVEL-RABAYROL – P. BOISSELIER – C. BRU – A. PAGES – F. JAUNAY

Absents excusés : G. LE CHARPENTIER – M. KECHAR – Ch. ROBERT

Procuration de G. LE CHARPENTIER à M. PORTES
Procuration de M. KECHAR à G. CABESSUT
Procuration de Ch. ROBERT à G. ESTAMPE

Secrétaire de séance : Madame Delphine SOULIGNAC a été nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 MARS 2014

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 Mars 2014 est approuvé.

DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT rappelle à l'Assemblée que le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. est fixé par le Conseil Municipal ; elle précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisque la moitié des membres est fixée par le Conseil Municipal et la moitié par le Maire.

Madame CABESSUT informe l'Assemblée que le précédent Conseil d'Administration comprenait 12 membres et propose au Conseil Municipal de porter ce nombre à 10.

Madame CABESSUT précise que le Conseil d'administration du C.C.A.S. sera ainsi composé de 11 membres, à savoir :

Le Président (le Maire),

5 représentants du Conseil Municipal,

5 membres désignés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal et représentant les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées.

Madame CABESSUT propose donc au Conseil Municipal de fixer à 5 le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S., et de fixer, en conséquence à 5 le nombre des membres désignés par le Maire en dehors du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT expose au Conseil Municipal que, suite aux élections municipales du 23 Mars 2014, il est nécessaire, après avoir déterminé le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., de procéder à l'élection des membres élus de ce Conseil d'Administration et ce pour la durée du mandat.

Madame CABESSUT rappelle que le Conseil d'administration du C.C.A.S. sera composé de 11 membres, à savoir, le Président (le Maire), 5 représentants du Conseil Municipal et 5 membres désignés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal et représentant les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées.

Madame CABESSUT indique que les membres du Conseil Municipal sont élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame CABESSUT précise que l'élection de ces membres a lieu sur une liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de Marie-Françoise SAURIN, Renée CLAVIE, Christelle BRANDALAC, Thierry MARTY et Alexandre PAGES.

Le résultat du vote est le suivant : la liste présentée par Madame CABESSUT est élue à l'unanimité des membres présents.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT rappelle que cette commission est composée :

- du Président (le Maire ou son représentant),
- de 5 membres du Conseil Municipal à voix délibérante,
- de membres à voix consultatives :
 - le représentant de la maîtrise d'œuvre,
 - le trésorier municipal,
 - le représentant de la Direction Départementale de la concurrence et de la répression et des fraudes.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et suppléants de cette commission sachant qu'il s'agit d'un scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel.

- Membres titulaires proposés :
 - 1) Patrice BOISSELIER
 - 2) Dominique HENRY
 - 3) Thierry MARTY
 - 4) Stéphan MESSEGUE
 - 5) Michel PORTES
- Membres suppléants proposés :
 - 1) Renée CLAVIE
 - 2) Laurent COMBE
 - 3) Christian ECK
 - 4) Guy NAVLET
 - 5) Alexandre PAGES

Madame CABESSUT propose à l'Assemblée de voter pour la liste de membres titulaires et suppléants proposée.

Le résultat du vote est le suivant : la liste présentée par Madame CABESSUT est élue, à l'unanimité des voix, et constituera la Commission d'Appel d'Offres.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune au syndicat Mixte de l'Eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne en date du 1^{er} Janvier 2010 pour les compétences suivantes

- Assainissement Collectif – Collecte,
- Assainissement Collectif – Transport
- Assainissement collectif – Traitement
- Assainissement non collectif.

Madame CABESSUT précise que les collectivités et établissements membres sont représentés, au sein des instances délibérantes du SMEA 31, par des délégués. Le nombre de délégués, dont dispose chaque collectivité et établissement, est déterminé en fonction de leur population respective et par application du tableau figurant dans les statuts qui arrêtent, par tranches d'habitants, le nombre de délégués correspondant.

Outre ces règles de représentation, il est rappelé qu'au sein des instances délibérantes du SMEA 31, les voix des délégués sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité ou établissement d'appartenance.

Madame CABESSUT propose donc de procéder à la désignation des membres de l'Assemblée qui seront chargés de représenter la commune au sein des instances délibérantes du SMEA 31. A ce titre, l'article 10-1 des statuts régissant le SMEA 31 prévoit que les délégués des collectivités membres sont simplement désignés au sein de leur assemblée délibérante respective. Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner, selon les modalités précitées, 3 délégués chargés de siéger à l'assemblée délibérante du SMEA 31 dès sa mise en place.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de Christian ECK, Daniel NADALIN et Guy NAVLET.

Le résultat du vote est le suivant :

Messieurs Christian ECK, Daniel NADALIN et Guy NAVLET sont élus, à l'unanimité des voix, délégués de la commune de Bouloc au SMEA 31.

ELECTION DES DELEGUES AU SIAH DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT RURAL DE VILLEMUR

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT expose au Conseil Municipal que, suite aux élections municipales du 23 Mars 2014, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués au sein des différents organismes extérieurs.

Il convient à ce titre de désigner les délégués de la Municipalité au S.I.A.H. du P.A.R. de Villemur (2 titulaires).

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de Robert BERINGUIER et Anne-Marie FERNEKESS.

Madame CABESSUT invite chacun des élus à passer au vote.

Le résultat du vote est le suivant : Monsieur Robert BERINGUIER et Madame Anne-Marie FERNEKESS sont élus délégués au SIAH du PAR de Villemur.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU HAUTE-GARONNE

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT expose au Conseil Municipal que, suite aux élections municipales du 23 Mars 2014, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués au sein des différents organismes extérieurs.

Il convient à ce titre de désigner les représentants de la Municipalité au Syndicat Départementales d'Electricité de la Haute-Garonne (2 titulaires).

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Daniel NADALIN
- Delphine SOULIGNAC

Après avoir demandé à l'Assemblée si d'autres conseillers municipaux se portent candidats, Madame CABESSUT invite chacun des élus à passer au vote.

Le résultat du vote est le suivant : Monsieur Daniel NADALIN et Madame Delphine SOULIGNAC sont élus délégués de la commune de Bouloc au sein du SDEHG.

ELECTION DU DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT expose au Conseil Municipal que, suite aux élections municipales du 23 Mars 2014, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués au sein des différents organismes extérieurs.

Il convient à ce titre de désigner les représentants de la Municipalité au Syndicat Départemental de Transport des Personnes Agées (1 délégué).

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part de la candidature de Renée CLAVIE.

Après avoir demandé à l'Assemblée si d'autres conseillers municipaux se portent candidats, Madame CABESSUT invite chacun des élus à passer au vote.

Le résultat du vote est le suivant : Madame Renée CLAVIE est élue, à l'unanimité des membres présents, déléguée de la commune de Bouloc au sein du S.I.T.P.A.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX HERS GIROU

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT expose au Conseil Municipal que, suite aux élections municipales du 23 Mars 2014, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués au sein des différents organismes extérieurs.

Il convient à ce titre de désigner les représentants de la Municipalité au Syndicat des Eaux (2 titulaires et 2 suppléants).

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Délégués titulaires :
 - 1) Robert BERINGUIER
 - 2) Anne-Marie FERNEKESS
- Délégués suppléants :
 - 1) Laurent COMBE
 - 2) Alexandre PAGES

Après avoir demandé à l'Assemblée si d'autres conseillers municipaux se portent candidats, Madame CABESSUT invite chacun des élus à passer au vote.

Le résultat du vote est le suivant : à l'unanimité des membres présents, Monsieur Robert BERINGUIER et Madame Anne-Marie FERNEKESS sont élus délégués titulaires et Messieurs Laurent COMBE et Alexandre PAGES sont élus délégués suppléants de la commune de Bouloc au Syndicat des Eaux Hers Girou.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT expose au Conseil Municipal que, suite aux élections municipales du 23 Mars 2014, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués au sein des différents organismes extérieurs.

Il convient à ce titre de désigner les représentants de la Municipalité au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (1 titulaire, 1 suppléant).

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

Titulaire : Pascale EDARD
Suppléant : Delphine SOULIGNAC

Après avoir demandé à l'Assemblée si d'autres conseillers municipaux se portent candidats, Madame CABESSUT invite chacun des élus à passer au vote.

Le résultat du vote est le suivant : à l'unanimité des voix, sont élus Madame Pascale EDARD en tant que délégué titulaire et Madame Delphine SOULIGNAC en tant que délégué suppléant au sein du S.M.E.P.E.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Monsieur CABESSUT informe l'Assemblée que l'association des Maires et des Communautés de Communes de la Haute-Garonne et l'Etat, à travers la Préfecture de la Haute-Garonne, ont signé en 2006 une convention de partenariat à la Maison de la Sécurité Routière dont l'objet est d'informer et de sensibiliser les maires du département de la Haute-Garonne en vue de développer des plans d'actions de sécurité routière dans le cadre des champs de compétence des communes : infrastructures routières, aménagement de la voirie et la signalisation, réglementation, le pouvoir de police et les contrôles par la Police Municipale, urbanisme et l'organisation des transports, éducation routière des enfants en lien avec l'école et l'organisation du périscolaire, information des citoyens, action en faveur de leurs agents territoriaux.

Afin de mettre en oeuvre cette information et cette sensibilisation, il est opportun de désigner au sein du Conseil Municipal un « correspondant sécurité routière » qui sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture et des acteurs concernés, constituant ainsi, sur le Département, un réseau de relais en charge de la sécurité routière au sein des collectivités.

Suite à la candidature de Monsieur Robert BERINGUIER, Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de lui confier la fonction de correspondant sécurité routière.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la désignation de Monsieur Robert BERINGUIER en tant que correspondant sécurité routière.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT indique à l'Assemblée que lors du mandat précédent, un correspondant défense avait été désigné ; il rappelle que cette désignation traduit la volonté des pouvoirs publics de développer les relations entre la société et les forces armées et au-delà, elle permet d'assurer une meilleure circulation de l'information relative aux questions de défense.

Le rôle du correspondant défense est donc principalement d'ordre informatif. Il est à ce titre le destinataire privilégié d'une information spécifique de la part du ministère de la Défense ; il est en contact régulier avec les forces implantées sur son secteur géographique ; il peut avoir un rôle actif dans l'organisation des manifestations publiques auxquelles participent les armées et la Gendarmerie.

Suite à la candidature de Monsieur Robert BERINGUIER, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette fonction à Monsieur Robert BERINGUIER.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la désignation de Monsieur Robert BERINGUIER en tant que correspondant défense.

DETERMINATION DU NOMBRE ET DENOMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT rappelle que le Conseil Municipal peut créer des commissions municipales qui sont de simples organes d'instruction, chargés de l'étude et de l'élaboration des dossiers à soumettre à l'Assemblée délibérante. Elles concernent une catégorie d'affaires relevant de la compétence de la commune.

Dans ce cadre, Madame CABESSUT propose à l'Assemblée de créer les 9 commissions suivantes :

<i>Dénomination</i>	<i>Membres</i>
Finances	Michel PORTES Patrice BOISSELIER Dominique HENRY Thierry MARTY Stéphan MESSEGUE Alexandre PAGES
Enfance et affaires scolaires	Christelle BRANDALAC Nathalie BOITIER-PERLETTI Cécilia BRU Corinne ROUX
Sécurité, patrimoine et voirie	Robert BERINGUIER Delphine SOULIGNAC
Sports, culture, loisirs et vie associative	Gilbert ESTAMPE Christian ECK Anne-Marie FERNEKESS Florian JAUNAY Mourad KECHAR Christine ROBERT Corinne ROUX
Communication	Thierry MARTY Nathalie BOITIER-PERLETTI Pascale EDARD Florian JAUNAY Mourad KECHAR Daniel NADALIN Michel PORTES
Affaires sociales	Marie-Françoise SAURIN Renée CLAVIE Alexandre PAGES
Urbanisme et droit du sol	Daniel NADALIN Christian ECK Pascale EDARD Valérie FERVEL-RABAYROL Guy NAVLET
Relations avec le monde économique et agricole	Guy NAVLET Patrice BOISSELIER Florian JAUNAY Mourad KECHAR Geneviève LE CHARPENTIER Stéphan MESSEGUE
Développement durable et mobilité	Laurent COMBE Delphine SOULIGNAC

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN A TEMPS COMPLET AU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT indique que l'augmentation de la population de la commune nécessite la création d'un poste de gardien de police supplémentaire.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de créer un poste de gardien de police municipale à temps complet à dater du 1^{er} juin 2014. Il est précisé que l'effectif de ce service sera alors le suivant : deux postes de gardiens de police municipale à temps complet, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet – Assistant de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Le Conseil Municipal se prononce, à la majorité des membres présents avec une abstention (Guy NAVLET), favorablement sur la proposition présentée.

COMMISSION DES FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Michel PORTES

Avant de présenter les éléments du Débat d'Orientation Budgétaire 2014 à proprement parler, Monsieur PORTES rappelle que le Budget Primitif 2013, pour ce qui est particulièrement de la section de fonctionnement, a une nouvelle fois été bâti dans un esprit de grande rigueur avec des objectifs d'économie sur les dépenses et une grande prudence dans les recettes. Cette politique a permis de préserver le résultat des années précédentes et de dégager un très bon excédent de fin d'exercice puisqu'il s'élève à 625.403 €, soit 117.000 € de plus que l'année précédente.

En ce qui concerne la section d'investissement du Budget Primitif 2013, elle a été construite avec l'objectif d'obtenir un impact raisonné de la charge d'emprunt.

Il est rappelé qu'au compte administratif, la section d'investissement présente cette année au un excédent de 207.091

Monsieur PORTES poursuit en présentant le Débat d'Orientation Budgétaire des budgets de la Commune de Bouloc, à savoir le budget principal de la commune à travers ses principaux postes budgétaires et les grandes lignes de la Caisse des Ecoles et du C.C.A.S.

Dans un environnement financier encore très tendu, les orientations budgétaires arrêtées pour 2014 soulignent une politique fidèle aux intentions affichées par la nouvelle équipe municipale consistant à répondre aux exigences et à l'évolution des équipements publics de la commune en veillant à contenir la pression fiscale des ménages.

Dans la partie du budget consacrée à la section de fonctionnement, de gros efforts devront être effectués tout particulièrement dans les charges générales. Ainsi, certains postes budgétaires seront arrêtés puis suivis avec une vigilance accrue dans le respect du code des marchés publics et du juste usage des deniers publics. Le volant des personnels communaux dont les salaires de base restent gelés depuis 2011, sera principalement renforcé d'un poste de policier municipal remplaçant un autre agent en congé de maladie. Il est à souligner par ailleurs que les indemnités perçues par les élus (maire, adjoints et conseillers délégués) restent bloquées à leur niveau antérieur.

Ces mesures de rigueur extrême permettront cette année, ainsi que l'a décidé l'ensemble du Conseil Municipal, de laisser inchangés les taux communaux des impôts locaux afin de ne pas alourdir la charge fiscale des foyers et des entreprises en dehors de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales (+ 0,9 %).

En dehors des restes à réaliser 2013 et des dépenses déjà engagées depuis le début de l'année, la section d'investissement comprendra trois actions majeures : en remplacement des plus anciens préfabriqués et afin d'accueillir dignement les élèves de la 13^{ème} classe créée à la prochaine rentrée à l'école élémentaire, la construction modulaire de deux nouveaux locaux scolaires est prévue. Les acquisitions foncières destinées à prévoir l'installation de nouveaux équipements publics ou la valorisation du patrimoine communal seront poursuivies. Enfin, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme permettra d'abord de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi ALUR et les prescriptions et recommandations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) pour réussir un développement urbanistique harmonieux et le moins coûteux possible pour les administrés. La charge d'emprunt induite par la réalisation de ces opérations sera d'un niveau tel qu'il n'obèrera pas les budgets des exercices budgétaires suivants grâce à l'autofinancement constitué par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement et à l'excédent d'investissement reporté.

En ce qui concerne les budgets annexes, il est précisé que le budget de la Caisse des Ecoles connaîtra une légère diminution compte tenu de la stabilité des effectifs scolaires et de la non-reconduction de la provision constituée pour le non-paiement de la classe de découverte de l'école maternelle 2012 (centre d'accueil en liquidation judiciaire) ; celui du C.C.A.S. sera également revu quelque peu à la baisse du fait notamment du report de l'opération « bourse au permis de conduire » et de la diminution du coût du trajet en bus pour le voyage seniors ; en investissement, seront comptabilisés en dépenses, l'acquisition d'un motoculteur pour les jardiniers des Jardins Solidaires et l'équipement de la salle commune de la résidence mixte Route de Fronton.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble des orientations budgétaires présentées, ce qu'il accepte à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 21 h 45.

Relevé des délibérations :

2014/04/01	Fonctionnement des assemblées	Détermination nombre de membres du CCAS
2014/04/02	Fonctionnement des assemblées	Désignation des membres élus du CCAS
2014/04/03	Fonctionnement des assemblées	Désignation des membres élus de la Commission d'appel d'Offres
2014/04/04	Intercommunalité	Election des délégués au SMEA 31
2014/04/05	Intercommunalité	Election des délégués au SIAH du PAR de Villemur
2014/04/06	Intercommunalité	Election des délégués au SDEHG
2014/04/07	Intercommunalité	Election du délégué au SITPA
2014/04/08	Intercommunalité	Election des délégués au Syndicat des Eaux
2014/04/09	Intercommunalité	Election des délégués au SMEPE
2014/04/10	Délégation de fonctions	Nomination du correspondant sécurité routière
2014/04/11	Délégation de fonctions	Nomination d'un correspondant défense
2014/04/12	Fonctionnement des assemblées	Détermination du nombre et de la dénomination des commissions municipales
2014/04/13	Personnel titulaire	Création d'un poste de gardien de police
2014/04/14	Décisions budgétaires	Débat d'orientation budgétaire

Emargements pour la séance du vendredi 15 Avril 2014 :

<i>Ghislaine CABESSUT</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Marie-Françoise SAURIN</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>
<i>Christelle BRANDALAC</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Nathalie BOITIER - PERLETTI</i>	<i>Robert BERINGUIER</i>
<i>Dominique HENRY</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Laurent COMBE</i>
<i>Pascale EDARD</i>	<i>Guy NAVLET</i>	<i>Delphine SOULIGNAC</i>	<i>Christian ECK</i>
<i>Renée CLAVIE</i>	<i>Christine ROBERT</i> <i>Procuration à Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Geneviève LE CHARPENTIER</i> <i>Procuration à Michel PORTES</i>	<i>Corinne ROUX</i>
<i>Valérie FERVEL-RABAYROL</i>	<i>Patrice BOISSELIER</i>	<i>Cécilia BRU</i>	<i>Mourad KECHAR</i> <i>Procuration à Ghislaine CABESSUT</i>
<i>Stéphan MESSEGUE</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à M. PORTES</i>	<i>Alexandre PAGES</i>	<i>Florian JAUNAY</i>	

